

norables vis-à-vis, nous ne devons pas nous contenter de rester bien assis et de dire que nous voulons tous un programme d'assurance frais médicaux; nous voulons tous que nos factures soient acquittées. Nous devons protéger certains droits constitutionnels du peuple. Or, nous sommes témoins de cet acquiescement passif des vis-à-vis sur tant de problèmes constitutionnels, ce qui a créé des problèmes au sein de ce parti. Cette attitude sera considérée comme un précédent plus tard quand il s'agira d'un domaine aussi fondamental que l'éducation.

Un futur gouvernement examinera ce projet de loi sur l'assurance frais médicaux et invoquera l'absence de décision constitutionnelle. Très peu de députés pourront se lever et dire: «C'est une très mauvaise mesure parce qu'elle empiète sur la compétence provinciale et nous devrions vraiment nous en plaindre.» Les membres du gouvernement de ce temps-là pourront alors dire: Vous n'avez pas pris la parole au sujet de l'assurance frais médicaux qui touche à une compétence provinciale de base. Ce problème devrait relever des provinces parce que la possibilité de régler ce problème fondamental des besoins humains varie d'une province à l'autre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le sait mieux que personne. Ma province ne peut fournir les mêmes services que l'Ontario. Il est possible qu'avec les conseils et la collaboration du gouvernement fédéral, et après consultation avec lui, nous obtiendrons un régime satisfaisant qui fonctionnera partout. Toutefois, nous ne voulons pas qu'on nous l'impose.

Nous n'avons pas imposé l'assurance-hospitalisation. Maints vis-à-vis n'étaient pas à la Chambre lors de la présentation de ce projet de loi. Je sais que le très honorable M. Saint-Laurent était un politologue, et une formule avait été conçue à ce sujet depuis de nombreuses années. Voilà qu'on laisse tout cela de côté. Je veux parler de l'assurance frais médicaux. Nous sommes à une autre époque et un autre gouvernement est en place. Je reviens à un autre domaine, intéressant la santé et le bien-être, où l'on se moque sans réserve de l'expression «fédéralisme coopératif». Le centre de publicité de l'avenue Madison a conféré à l'expression une belle résonance, mais que veut-elle dire au juste? Fait-elle allusion à ce qui s'est produit à la conférence sur la caisse d'aide à la santé? Les ministres de la Santé des diverses provinces devaient y discuter de leurs besoins avec le gouvernement fédéral, mais, le jour où la conférence devait débiter, on a annoncé dans les journaux que le gouvernement fédéral disposait de 500 millions de dollars à

affecter d'une certaine façon. Cette annonce a été publiée avant que les ministres de la Santé aient pu discuter et définir leurs besoins. S'agit-il bien là de fédéralisme coopératif? Quand le premier ministre a parlé de ces 500 millions, monsieur l'Orateur, j'ai remarqué que cette affectation devait s'échelonner sur une période de 15 ans; en outre, des versements régionaux étaient prévus pour les provinces Maritimes.

Je sais qu'à un moment donné en Nouvelle-Écosse nous pensions, avec peut-être un soupçon d'égoïsme, que nous recevions les 20 millions de dollars. L'idée nous plaisait. Une fois de plus, cependant, une déclaration fut émise sans consultation avec les ministres provinciaux de la Santé, et nous apprenons la nouvelle de la construction d'un hôpital et d'un centre de formation médicale à Terre-Neuve; au Nouveau-Brunswick, il y aura un centre pour la formation de médecins. Nous avons besoin de ces médecins, mais nous avons présentement une institution dans les Maritimes qui rend ce service aux Maritimes et au reste du Canada d'une façon très admirable. Je ne crois pas que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me contredise, si j'affirme que cette institution a donné des médecins à notre pays ainsi qu'aux États-Unis. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de médecins, et il y aurait place pour eux en Nouvelle-Écosse. Nous pourrions utiliser ces 20 millions de dollars en Nouvelle-Écosse, mais c'est une attitude égoïste, et on aurait pu se partager les fonds après consultation. Mais non, monsieur l'Orateur, le fédéralisme coopératif signifie des réponses d'abord et les ordres après. Ce fut certainement le cas de la déclaration sur la Santé.

• (9.00 p.m.)

Je ne crois pas avoir dérangé beaucoup le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, homme très compétent et très sympathique, quoiqu'aux termes de cette mesure législative je le trouve plus sympathique que compétent. C'est un homme logique qui, avant d'entrer à la Chambre, fréquentait une institution où se trouvent de bons logiciens. C'est pourquoi cela m'inquiète un peu de voir le ministre agir d'une manière si peu logique sur une question touchant la juridiction provinciale et dans un domaine où les députés provinciaux sont chaque jour les porte-parole des électeurs qui voudraient que leurs factures soient payées.

Responsables de l'avenir, nous devons aussi nous guider sur le passé. Si le ministre s'est laissé guider dans ce projet de loi par la mesure qui a été prise envers les ressources visant la santé, alors il ne tient pas compte du passé. Il oublie Mackenzie King et Louis